

Image not found or type unknown



Vente de bien mobilier au sein de la famille

Par **xuth**, le **04/10/2010** à **18:55**

Bonjour, rnma tante qui a été expulsé de son appartement m'a vendu une partie de ses meubles, elle a encaissé les chèques comme convenu, sauf qu'aujourd'hui elle me réclame encore de l'argent? A-t-elle le droit de faire ça, jusqu'à quand? est elle en droit de les reprendre? rnMerci de me répondre. rnElle prétend même que je les aurais volé alors même que l'on l'a aidé à tout porter au garde meuble (pour les biens qui dont elle ne servirait pas de suite). rnAi-je un recours?